

## Communiqué

Ce premier semestre 2020 a remis au premier plan la formation distancielle synchrone, quel que soit l'outil utilisé (Zoom, Webex, Teams, ...). L'Arfor a bien sûr écouté ses membres et mené des réflexions à ce sujet. Elles ont abouti à deux constats et deux prises de position:

- Certains de nos clients ne réalisent pas le travail qu'implique la transformation d'un cours présentiel en distancielle et peuvent demander une réduction de prix à l'intervenant, basée entre autres sur le fait que celui-ci n'a pas besoin de se déplacer.
  - **L'Arfor est d'avis que le tarif de l'intervenant d'une formation distancielle ne doit pas être inférieur à celui qui serait pratiqué pour une formation présentielle identique.**
- La gestion d'un groupe de plus de 6 personnes est plus ardue dans une formation distancielle. En effet, l'intervenant ne voit que partiellement les participants et doit simultanément gérer l'outil qu'il utilise (Powerpoint, tableau blanc, mur collaboratif, ...), rester à l'écoute, lire les questions et commentaires dans le chat, y répondre et s'occuper des éventuels problèmes techniques rencontrés par un participant.
  - **L'Arfor est d'avis qu'une formation distancielle pour plus de 6 participants requiert la présence d'un régisseur en appui de l'intervenant qu'il convient de rémunérer séparément (sauf si la société cliente en propose un à l'interne).**